



**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PROMULGATION

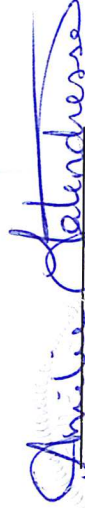
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 267-1 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 267
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

Avis public est par la présente donnée par la soussignée Directrice générale et secrétaire-trésorière que le conseil municipal du Village de Hemmingford à sa séance ordinaire du 6 septembre 2016, a adopté le règlement numéro 267-1.

Règlement modifiant le règlement no. 267 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Hemmingford, situé au 505 rue Frontière à Hemmingford, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné, ce 12^e jour de septembre 2016


Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie conforme,


Amélie Latendresse

Directrice générale et secrétaire-trésorière
